



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 26 avril 2021
affiché ou publié le lundi 26 avril 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210415-lmc1H25212H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25212H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 042-21 C

Objet : *RD - Elargissement temporaire du champ d'application du tarif remisé individuel à la piscine aqualudique du Stade du 3 mai 2021 au 30 septembre 2021 au plus tard*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerincq à Jimmy Bâabâa

- conseillers excusés : 13

Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Walter Sartori - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération n° 042-21 C

objet **RD - Elargissement temporaire du champ d'application du tarif remisé individuel à la piscine aqualudique du Stade du 3 mai 2021 au 30 septembre 2021 au plus tard**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, indique que la réouverture de la piscine aqualudique au public est programmée le 3 mai 2021 uniquement pour ses espaces extérieurs.

La réouverture sera organisée dans le respect des règles de distanciation physique et avec mise en œuvre de nécessaires restrictions d'usage, actuellement identifiées comme suit :

- un accès interdit à certaines installations (bassins intérieurs notamment),
- une fréquentation maximale instantanée réduite,
- une réservation obligatoire par créneau horaire.

Ces restrictions pourront être levées partiellement ou en totalité selon les préconisations émises par les autorités administratives étatiques en matière d'accueil dans les piscines et équipements sportifs.

La délibération n° 154-19 C du 26 septembre 2019, relative aux tarifs de la piscine aqualudique du Stade, prévoit que le Conseil communautaire définit chaque année la période estivale durant laquelle davantage de prestations sont fournies (ouverture des bassins extérieurs...).

Il est proposé que pendant la durée de mise en œuvre des restrictions sanitaires, l'application du tarif remisé (4 €) soit élargie à tous les usagers individuels sans considération de condition, comme ce fut le cas en 2020 en pareille circonstance.

A contrario, dans l'hypothèse où les conditions sanitaires s'amélioreraient avec des prescriptions gouvernementales assouplies de nature à permettre la levée de l'ensemble des restrictions d'usage, alors s'appliqueraient à nouveau les tarifs de droit commun définis par la délibération n° 154-19 C du 26 septembre 2019.

Considérant les mesures sanitaires édictées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 154-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission des grands équipements du 24 mars 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : définit la période estivale du 3 mai 2021 au 29 août 2021,

Article 2 : **approuve**, par exception, l'élargissement du champ d'application du tarif remisé individuel à 4 € à tous les usagers sans considération de condition, du 3 mai 2021 au 30 septembre 2021,

Article 3 : **précise** qu'en cas de levée de toutes les restrictions d'accueil mises en œuvre à la piscine aqualudique, intervenant entre le 3 mai 2021 et le 30 septembre 2021, la tarification de droit commun en vigueur s'appliquera conformément à la délibération n° 154-19 C.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 042-21 C

Objet de l'acte : RD - Elargissement temporaire du champ d'application du tarif remisé individuel à la piscine aqualudique du Stade du 3 mai 2021 au 30 septembre 2021 au plus tard

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25212H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25212H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au